

LE MENSUEL JANVIER 2014

NOS MEILLEURS VOEUX

Bonne année 2014

2014, L'AVENIR VOUS APPARTIENT !

JE VOIS BEAUCOUP D'ENTRAIDE
ET D'ESPOIR AUTOUR DE VOUS ! ...

Avec la CFDT Groupe Gfi !



LA CFDT VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE !

Vous
informer

Vous
écouter

Vous
défendre

Vous
conseiller

NOUS RECHERCHONS DES CANDIDATS MOTIVÉS !

Nous recherchons des candidats motivés pour les prochaines élections des représentants des salariés (CE, DP, DUP) qui auront lieu en **juin 2014**.

Les élus et mandatés vont être renouvelés, aussi nous avons besoin de vous !

Un mandat d'élu est **passionnant** et très **formateur**. Vous apprendrez beaucoup sur le droit du travail bien sûr, mais aussi sur les rouages de l'entreprise, le travail en équipe. Vous serez en contact avec des salariés qui ne vivent pas du tout les mêmes situations que vous. C'est très **enrichissant** !

C'est aussi une façon de trouver sa place en agissant pour aider les autres.

Tous vos représentants Cfdt (coordonnées en dernière page) sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur les différents mandats. Mandat électif et/ou désignatif : Vous serez formés dès le début du mandat.

Pas de condition, pas de prérequis pour nous rejoindre, seule compte votre motivation.

Rejoignez-nous !

LE MENSUEL JANVIER 2014

FRAIS DE REMBOURSEMENT

Résumé des faits : dans une SSII importante, la direction a eu l'idée de faire évoluer le mode de calcul de remboursement des frais kilométriques en tentant d'appliquer une règle qui ressemble à s'y méprendre à celle appliquée à GFI.

En réponse, un appel à la grève a été lancé par les représentants syndicaux d'Altran, suivi par plus de 500 grévistes. La direction a reculé et renonce à tout changement.

Pourquoi la CFDT Gfi considère que c'est important ?

Plusieurs établissements GFI (Aix en Provence, Nantes, Niort, Bordeaux...) sont situés dans un parc d'entreprise plutôt mal desservi par les transports en commun. Les départements couverts sont vastes, les clients éparpillés. Parfois des missions se présentent dans les départements limitrophes.

A proximité de l'agence, les logements proposés sont nettement plus chers que dans le reste du département.

Les difficultés commencent à être rencontrées par les salariés dotés de peu de moyens, pour qui le budget transport occupe une part importante (proportionnellement) du budget du foyer.

Fort peu ne peuvent utiliser les transports en commun. Le besoin en places de parking va croissant, l'émission de gaz à effet de serre ne diminue pas, et le prix du carburant augmentant, les ressources des salariés en sont d'autant diminuées.



Comment faire ?



Un idéal : que ces agences soient déplacées sur un véritable nœud de transport en commun ; plusieurs de ces lieux existent, et donneraient accès à des logements abordables.

La CFDT connaît la complexité du problème, et propose une solution alternative : que les règles GFI évoluent pour se rapprocher des règles actuellement en vigueur chez Altran (pour tenir compte de la réalité).

L'empreinte carbone serait inchangée, mais les charges des salariés allégées.

Il est évident que ce problème ne se pose que peu en région parisienne ou dans des régions à forte densité (Nord, Rhône-alpes) et donc à proximité des transports en commun, mais ce serait un signal fort à destination des salariés hors zone urbaine dense (IdF, RHA...) que de leur **donner les moyens d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions.**

La CFDT demande le changement de mode de calcul des frais de déplacement.

LE MENSUEL JANVIER 2014

« Nous défendons résolument l'importance de la prise en charge de l'humain dans toutes les circonstances. Pour cela, il faut s'insérer dans la réalité (écologique et physique) de notre planète. Au moment où des discussions s'ouvrent sur la fiscalité, repensons le rôle des puissances publiques et agissons pour un modèle de développement plus équitable. S'engager dans cette voie c'est "faire société", une société qu'ensemble nous aurons humanisée. »

Hubert Reeves Président **d'Humanité et Biodiversité**,
et **Laurent Berger** Secrétaire général de la **CFDT**

5 décembre 2013

<http://humanite-biodiversite.fr/doc/avec-moins-faire-mieux>



!NFORMATION SYNDICALE



Compte rendu d'activité

Gestion de votre CRA

- ▶ Votre profil courant
- ▶ Saisie et modification de votre CRA
- ▶ Consultation / Impression de vos CRA
- ▶ Abonnement transport
- ▶ Demandes de congés
- ▶ Supprimer un CRA
- ▶ Aide
- ▶ Organisations syndicales (UES)
- ▶ Revenir à l'intranet
- ▶ Se déconnecter
- ▶ En cas de problème

La communication des organisations syndicales ▶ [Organisations syndicales](#),

C'est juste en dessous de l'aide ▶ [Aide](#).

A notre avis, ça en fait même partie 😊 !



A tous les salariés qui n'ont pas accès à l'intranet de GFI, rapprochez-vous de votre représentant CFDT (coordonnées en dernière page) pour être régulièrement informés.

L'historique complet de nos communications en ligne sur :

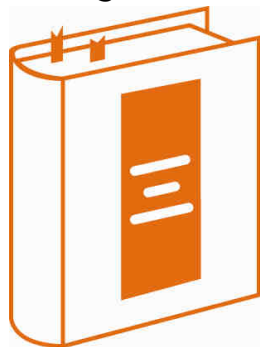
<http://cfdtgfi.jimdo.com/publications/>

LE MENSUEL JANVIER 2014

HARCÈLEMENT MORAL

La Cour de cassation, dans une décision du 4 décembre 2013, vient apporter des précisions sur les faits qui peuvent constituer, aux yeux du juge, un harcèlement moral. Cass. soc. 04.12.13, n° 12-19.667.

Un salarié de la CPAM de Paris, recruté par l'URSSAF de Paris, a saisi le conseil de prud'hommes d'une demande de règlement d'un certain nombre d'indemnités, en invoquant notamment des faits de harcèlement et le principe de l'égalité de traitement.



La Cour de cassation précise dans son considérant de principe que « *les inégalités de traitement, les obstacles à l'avancement et la dégradation de l'état de santé constatés dans l'arrêt permettaient de présumer l'existence d'un harcèlement, en sorte qu'il revenait à l'employeur d'établir que ses agissements étaient justifiés par des éléments objectifs étrangers à tout harcèlement* ».

En matière de harcèlement moral, il appartient donc au salarié d'apporter au juge des faits précis et concordants, qui, rassemblés, lui permettent d'apprécier les faits et l'existence ou non d'une situation de harcèlement moral.

L'employeur doit alors, en réponse, apporter la preuve que les éléments indiqués par le salarié ne sont pas constitutifs de harcèlement.

Ici, l'employeur s'est trouvé dans l'impossibilité de contrecarrer les faits établis de harcèlement moral.

ADHÉREZ À LA CFDT !

ÉMANCIPATION

DÉMOCRATIE

SOLIDARITÉ

AUTONOMIE

RESPECT



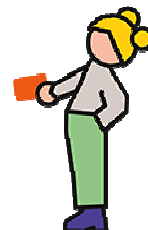
LE MENSUEL JANVIER 2014

SALARIÉS ADHÉRENTS NON IMPOSABLES / CRÉDIT D'IMPÔT POUR COTISATION SYNDICALE

Les cotisations syndicales bénéficiaient d'une déduction sur l'impôt sur le revenu de 66%; seuls ceux qui avaient des revenus suffisants pour être imposables profitaient de cette incitation fiscale à cotiser à une organisation syndicale. Dans le budget 2013, le gouvernement a introduit un amendement à la loi de finances créant **un crédit d'impôt pour les salariés adhérents à un syndicat et qui ne sont pas imposables**.

L'utilisation de la formule du crédit d'impôt permet d'étendre le bénéfice de déduction fiscale de 66 % de la cotisation syndicale aux contribuables adhérents non imposables.

Cela se concrétisera dans l'imposition des revenus 2012.



PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la **CFDT**.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).

LES VALEURS DE LA CFDT

Émancipation

Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

Respect des droits de l'homme

Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs


Autonomie

Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité

Prendre en charge les salariés en difficulté

- **Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.**
- **66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu.**
- **Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.**

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr 	GFI INFORMATIQUE	Est	Contact CFDT	cfdtest@yahoo.fr
		Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART Valérie DEFLANDRE	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr cfdt.gfi.idf@gmail.com
		Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com
		Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr
		Ouest	Gaëtan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	Contact CFDT	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
		GFI INFORMATIQUE PRODUCTION	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com
	GFI PROGICIELS	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr	
Hors UES	COGNITIS	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com	
	GFI CHRONO TIME	Contact CFDT	cfdt.gct@gmail.com	
	GFI CONSULTING	Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr	
	GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux	Richard FOSSUO Didier GUERIN	cfdt.gfi.bus@gmail.com	
	GFI INFOGEN SYSTEM	Romain JOLIVOT	cfdt.infogen@gmail.com	

- Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.